

COMPTE RENDU

Conseil Communautaire du 17/12/2015 à 19h

Salle des Fêtes de Saillans

Date de convocation : 08 décembre 2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Marie-Pascale ABEL-COINDOZ, Samuel ARNAUD ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Vincent BEILLARD ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BOUIS ; Anne Marie CHIROUZE ; Marie Christine DARFEUILLE ; Véronique DJEFFAL ; Agnès HATTON ; Philippe HUYGHE ; Thierry JAVELAS ; Laurent JEGOU ; Jean-François LEMERY ; Yvan LOMBARD ; Gilles MAGNON ; Joël MANDARON ; Maryline MANEN ; Jean Marc MATTRAS ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Béatrice REY ; Susanne TEN VELDE ; Frédéric TEYSSOT ; Paul VINDRY.

Excusés : Jean Christophe AUBERT ; Laurent BOEHM ; Gisèle CELLIER ; Audrey CORNEILLE ; Caryl FRAUD ; Céline GEORGEON ; Serge INCHELIN ; Hervé MARITON ; Marie-Jo PIEYRE ; Jean Pierre POINT ; Loïc REYMOND ; Valérie ROCHE.

Pouvoirs : Vincent BEILLARD à Agnès HATTON (après 21h50) ; Audrey CORNEILLE à Danielle BORDERES ; Céline GEORGEON à Suzanne TEN VELDE ; Maryline MANEN à Paul VINDRY (jusqu'à 20h10) ; Hervé MARITON à Jean Marc MATTRAS ; Marie-Jo PIEYRE à Laurent JEGOU ; Jean Pierre POINT à Béatrice REY ; Loïc REYMOND à Yvan LOMBARD ; Valérie ROCHE à Anne Marie CHIROUZE.

Election secrétaire séance : Agnès HATTON.

A la demande du président, Vincent BEILLARD prend la parole pour expliquer que dans le contexte de la loi NOTRe, l'ensemble de l'équipe municipale a organisé deux réunions sur la commune de Saillans. L'intercommunalité va jouer un rôle croissant dans le développement du territoire et gère des services importants mais pourtant la population est peu informée. La première réunion avait pour objet d'informer les habitants, il a été présenté les compétences de la CCCPS et également son organisation. Gilles MAGNON a pu répondre à certaines questions. Puis une 2^{de} réunion a permis d'aborder des sujets plus complexes et de préparer la rédaction d'un courrier à l'attention du Préfet.

Le Président lui demande de répondre à la question restée en suspens autour du périmètre.

Vincent BEILLARD répond que cette question n'a pas été soulevée pendant le 2nd temps de travail et que, donc le périmètre n'est pas remis en question par les habitants. Agnès HATTON rajoute que par conséquent, les élus de la Ville ne remettent pas en cause le périmètre.

Le Président précise que lors de la réunion publique il a pu apporter des éléments complémentaires de réponses aux personnes présentes. Il ajoute que compte tenu des propos de M. BEILLARD de ce soir et de la position de la commune sur le périmètre intercommunal, il souhaite comme il l'avait indiqué lors du dernier conseil, ajouter à l'ordre du jour les trois points enlevés lors du précédent conseil :

- ✓ Intervention de la CCCPS pour la création de liaison douce entre les gares TER et la Vélodrôme,
- ✓ MAPA pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saillans,
- ✓ Décision Modificative BP STEP n°4,
- ✓ Décision Modificative BP STEP N°5.

L'ensemble des membres du Conseil Communautaire acquiesce à l'unanimité le principe d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

1. Validation du Compte rendu du 5 novembre 2015.

François BOUIS souhaiterait que le commentaire de Caryl FRAUD soit ajouté, à savoir : « que M. Bouis devrait signer les articles parus dans Le Crestois ».

Franck MONGE ajoute qu'il préférerait que l' élu en question soit présent dans la salle pour ajouter cette modification.

Le Conseil Communautaire autorise à la majorité de ses membres moins 7 abstentions de rajouter ce commentaire à ce compte rendu.

Thématique Aménagement du territoire/développement local /Energie

2. Présentation de l'équipe Biovallée Energie

Paul Vindry, Vice-Président à l'aménagement, l'habitat et l'énergie, explique que l'ensemble des agents constituant Biovallée énergie est en poste et que cette équipe dynamique œuvre, suivant la convention signée, sur les territoires de la 3CPS et de la CCVD.

Biovallée énergie est composé de :

- 2 agents sur la Plateforme rénovation auprès des particuliers : Xavier DAVADANT et Julien COUDERT,
- 1 conseiller énergie partagé a été recruté pour l'aide technique auprès des communes et EPCI : Florian LELOUP,
- 1 conseillère en matière de production d'énergie renouvelable auprès des Communes et EPCI a été recrutée : Marianne BRETON,
- et que la plateforme est coordonnée par Laetitia TEYSSIER, chargée de mission énergie dans notre structure.

La parole est laissée aux chargés de mission pour une présentation succincte de leur mission (power point en pièce jointe).

3. DOB

Le Président explique que comme chaque année le Conseil Communautaire doit débattre sur les orientations budgétaires.

Le Président souligne que chaque Vice-Président procédera à la présentation de sa thématique.

Le document :

- retrace les principes de la Loi de finances 2016,
- rappelle le budget 2015 et la photographie du Compte Administratif provisoire 2015,
- fait un point sur les ressources humaines,
- rappelle les enjeux du DOB 2015 et fait un état des lieux des actions achevées, en cours ou non réalisées,
- détermine les orientations et actions 2016 définies en commission.

Marie Pascale ABEL COINDOZ est surprise de voir une opération d'OCMMR alors même qu'on autorise des grandes surfaces à s'installer. Elle considère que l'OCMMR ne joue finalement pas son rôle de développement territorial réfléchi.

Béatrice REY lui répond que certains commerces ont besoin d'espaces trop importants pour trouver leur place en centre-ville ; il faut par conséquent trouver un compromis entre ces surfaces commerciales.

Le Président ajoute que la phase I de l'OCMMR a apporté des vraies aides aux commerçants dans leur projet. Néanmoins, il ajoute que des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC) se réunissent pour valider ces projets et que les élus locaux n'ont pas la capacité de bloquer de tels projets. Le seul pouvoir local est le

SCOT, l'outil de planification des zones commerciales, ou le PLU qui pouvait d'ores et déjà inscrire les prescriptions du document d'aménagement commercial que nous avons élaboré en 2013.

Béatrice REY rajoute enfin que ces surfaces permettent à la clientèle locale de rester sur le territoire pour consommer dans ces grandes surfaces mais aussi dans les commerces des centres villes.

Denis BENOIT rappelle que le cabinet Cibles et Stratégies avait travaillé sur le Document d'Aménagement Commercial qui a abouti à une préservation des commerces de centre-ville sans empêcher le développement de certaines catégories d'enseignes (vêtements, aménagements intérieurs ...) des zones commerciales afin de capter les clients qui feraient leurs courses sur Valence ou Montélimar. Dans le PLU, il a des limitations de surface. Si elles sont inférieures à 400 m², elles doivent aller en centre-ville.

Maryline MANEN entre à 20h10.

Marie Pascale ABEL COINDOZ demande si la mise en place de bacs enterrés est obligatoire ou s'il s'agit d'une volonté de la CCCPS.

Yvan LOMBARD lui répond qu'il s'agit d'une volonté pour une meilleure gestion des déchets.

Denis BENOIT précise que cela permet de réduire nettement les coûts de fonctionnements avec notamment la diminution du nombre de passage de ramassage.

Le Président est conscient que cela peut réduire le nombre de personnel pour ces missions, mais cette réorganisation a, notamment, pour objectif de réduire les dépenses.

Sandrine ECHAUBARD explique que les colonnes semi-enterrées ont une plus grande capacité et que le mode de collecte sera donc plus économique. En ce qui concerne le personnel, la gestion prévisionnelle des ressources humaines nous permet d'anticiper, de former des agents sur ces nouveaux postes ou sur des postes dont les agents partent à la retraite.

Hélène PELAEZ BACHELIER demande s'il y a un partenariat agricole avec l'association Biovallée.

Sandrine ECHAUBARD répond par la négation, car c'est une action avec la CCVD et la CCCPS et non avec la marque Biovallée.

François BOUIS souligne que dans le thème vie de la structure, les arrêts de travail sont inquiétants.

Le Président répond que ce n'est pas inquiétant mais que ça interpelle.

Sandrine ECHAUBARD ajoute qu'il y a beaucoup de congés maternité en ce moment ce qui augmente fortement le taux d'absentéisme et que nous avons également des agents en arrêt longue maladie depuis le transfert de personnel.

Frédéric TEYSSOT souligne le fait que la Communauté des Communes du Diois a fait revoir les bases de toutes leurs taxes au lieu de revoir les pourcentages des taxes.

Denis BENOIT répond que c'est de la responsabilité communale.

Le Président explique qu'en effet nos bases sont basses et que cela a un impact négatif sur la recette fiscale mais qu'il n'a pas le pouvoir de lancer la révision des bases sur l'intercommunalité. Il ajoute qu'en effet, c'est une prérogative du Maire et qu'une révision est lancée au niveau national. A ce jour, on ne connaît pas les effets et surtout la date de son entrée en vigueur. Il ajoute qu'il faut analyser le tableau des taxes avec relativité, et notamment pour le Diois qui n'a pas de CFE. Ce tableau ne fait donc ressortir, pour le Diois, que la part intercommunale à laquelle il faut ajouter le taux communal pour chaque commune.

François BOUIS précise qu'il est surpris de voir dans ce document la peinture de menuiseries à la crèche aux côtés de la poursuite des études sur le centre aquatique. Il s'interroge sur le nécessaire arbitrage entre les dépenses indispensables au fonctionnement des services et d'autres dépenses sans doute moins indispensables.

Le Président explique que l'entretien des bâtiments est une dépense substantielle pour l'intercommunalité et qu'il est souhaitable de mettre en avant l'entretien de ces bâtiments qui prend également du temps d'agent. De plus, l'entretien des bâtiments est une vraie politique qui diffère dans chaque collectivité.

Il remercie les élus qui ont travaillé en commission, ainsi que les agents, qui ont contribué à l'élaboration de ce DOB. Il estime que toutes ces actions vont devoir être prioritaires pour être menées à bien au vu des coûts et du temps de temps travail engendrés.

Le Président rappelle que les commissions se sont réunies et ont approuvé ces orientations et actions présentées. Il faut souligner que lors de l'élaboration du budget, des priorités devront être données selon les capacités financières et humaines qui seront définies. Dans ce contexte, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le DOB 2016.

4. Partenariat avec Energie SDED/ Convention de mutualisation des certificats d'économies d'énergie.

Paul Vindry, Vice-Président à l'aménagement, l'habitat et l'énergie, explique que les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont des « points » que les collectivités notamment acquièrent lors de travaux de rénovation énergétique (amélioration de l'habitat, de l'isolation, du chauffage, des menuiseries, etc.). Une valorisation de ces points sur un registre national permet aux collectivités de les transformer en subvention. Pour les inscrire sur le registre national, il faut dans un premier temps constituer un dossier regroupant suffisamment de CEE pour atteindre les seuils requis et s'assurer de la conformité des opérations.

Afin de faciliter ce regroupement, Energie SDED propose de mutualiser les démarches des collectivités et de convertir financièrement ces CEE pour le compte des collectivités.

La CCCPS avait pris une délibération en date du 26 juin 2014 pour transférer ces CEE à Energie SDED.

Dans la mesure où les modalités de regroupement des dossiers ont évolué au niveau national pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017, la signature d'une nouvelle convention avec Energie SDED est nécessaire.

Vincent BEILLARD souligne qu'il faut être vigilant car pour lui le SDED veut changer ses statuts pour récupérer le montant des économies d'énergie et qu'il ne paierait plus.

Yvan LOMBARD, en tant que secrétaire au conseil syndical du SDED, répond qu'il n'a pas entendu parler de ce changement de statut, ni de non-paiement.

Le Président estime que cette compétence est intercommunale et demande aux élus d'être vigilants lors des prochaines réunions et de faire remonter les informations au niveau du Bureau.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres autorise le Président à signer cette convention de partenariat avec Energie SDED afin de poursuivre la mutualisation et la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

5. Commission consultative Energie du SDED : désignation d'un membre de la CCCPS

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique promulguée le 18 août 2015 introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Le Syndicat d'énergie de la Drôme a d'ores et déjà créé ladite commission, afin de continuer à œuvrer en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, et nous a demandé de bien vouloir désigner un représentant titulaire.

Cette commission, qui doit être instituée avant le 1er janvier 2016, a un rôle majeur :

- elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et faciliter l'échange de données,
- elle comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements des EPCI, ces derniers disposant d'au moins un représentant,
- un membre de la commission doit être nommé par les EPCI et associé à la conférence départementale d'investissement présidée par le préfet dite « loi NOME »,
- après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique,
- Cette commission se réunit au moins une fois par an.

Le Président, vu la Vice-Présidence attribuée dans le domaine de l'énergie à Paul VINDRY, propose avec son accord de le désigner comme représentant de la CCCPS.

Le Conseil Communautaire approuve, à la majorité de ses membres moins 1 abstention, de désigner Paul VINDRY comme membre du Conseil Communautaire pour siéger à cette commission consultative mise en place par Energie SDED.

6. Réhabilitation du logement communal de l'école de Mirabel et Blacons/Subvention dans le cadre du PLH

Le président informe l'assemblée que la commune de Mirabel-et-Blacons est propriétaire et gestionnaire d'un logement communal au-dessus de l'école maternelle des Berthalais, qu'elle souhaite réhabiliter.

Cette réhabilitation, qui engagera un conventionnement avec l'Etat au titre du PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Utilisation Locative et à Occupation Sociale), donne droit pour la commune à une subvention de 2 500 € prévue au titre du PLH pour la création de logements sociaux conventionnés.

Les travaux, estimés à la somme de 74 970€ HT, permettront de réhabiliter énergétiquement le logement (étiquette C minimum), et enfin de proposer un logement de 69 m² à une famille avec enfants pour un loyer mensuel évalué à 360 €.

Le budget prévisionnel 2015 prévu pour le financement de logements sociaux et communaux était de 6 000 € et a déjà été utilisé. Une décision modificative sera donc proposée pour pouvoir verser cette subvention.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité de ses membres moins 1 abstention cette subvention de 2 500 € et autorise le Président à signer tous les actes afférents.

7. PIG 2016 financement de l'action

Paul Vindry, Vice-Président à l'aménagement, l'habitat et l'énergie, explique que comme en 2014 et en 2015, il est proposé de missionner le CALD (Centre d'Amélioration pour le Logement de la Drôme) pour animer le Programme d'Intérêt Général « amélioration de l'habitat » sur notre territoire.

Pour rappel, le PIG est un dispositif de l'Etat (ANAH) en partenariat avec le Conseil Départemental qui permet d'améliorer l'information des habitants sur les aides existantes pour l'adaptation du logement au vieillissement, au handicap et/ou l'amélioration énergétique.

L'animation déléguée au CALD par la CCCPS consiste en la mise en place d'un numéro vert, le conseil sur les travaux à envisager, l'aide à l'élaboration de plan de financement, ... Le contrat territorial signé avec le département qui permettait le financement de cette animation n'est pas reconduit en 2016 et la subvention régionale (CDDRA) ne sera disponible que sur la ville de Crest, ce pour la dernière année.

Au regard des montants importants de cette animation et de la mise en place opérationnelle de la plateforme depuis l'automne 2015, il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire cette animation sur 2016 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois, de façon express, afin de réfléchir pendant le 1^{er} semestre 2016 à une solution moins coûteuse.

Le plan de financement prévisionnel pour 2016 est le suivant :

DEPENSES	Dépenses totales en € (TTC)	Dépenses subventionnables en € (TTC)	RECETTES	Montant éligible en €	Taux de subv° appliqué (%)	Montant en €
ANIMATION CALD	17 486.40	9 195	Région Rhône-Alpes, via CDDRA	9 195	40 %	3 678
			Autofinancement		60 %	13 811.40
TOTAL	17 486.40	9 195	TOTAL			17 486.40

Marie Pascale ABEL COINDOZ demande si, avec le changement à la Région, tout ne va pas être remis en cause.

Paul VINDRY répond qu'il ne pense pas que la Région fasse de changement jusqu'au mois de juin.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la poursuite de cette action en 2016, autorise le Président à signer la convention avec le CALD selon les modalités proposées ci-dessus, de solliciter les demandes de financement au Conseil Régional et de signer tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Administrative

8. Attribution MAPA Vélodrôme

Le Président explique que les travaux sur le chemin rural n° 25 à Piégros-la-Clastre avait fait l'objet d'un dossier de subvention au CDDRA par la commune. A l'occasion du transfert de la compétence tourisme à la CCCPS en 2014, l'intercommunalité a récupéré le dossier de subvention.

Afin de solder cette subvention, les travaux doivent être réalisés avant le 7 janvier 2016.

Une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation a été faite courant octobre. Cette consultation comprenait 1 lot unique.

La commission MAPA s'est réunie le 6 novembre 2015 pour l'attribution de ces travaux.

Quatre entreprises ont répondu :

Offres de base

- GUINTOLI pour un montant de 23 401,80 € HT
- LIOTARD (Aurel) pour un montant de 23 679 € HT
- EUROVIA pour un montant de 33 281,30 € HT
- BOUVAT TP pour un montant de 13 963,20 € HT

Une variante a été demandée par les élus de la commission MAPA, qui consistait à augmenter la quantité de matériaux fourni pour la structure du chemin (de 15 à 35 cm) sur une partie du tracé.

- GUINTOLI pour un montant de 34 811,80 € HT
- LIOTARD (Aurel) pour un montant de 36 299,00 € HT
- EUROVIA pour un montant de 44 169,30 € HT
- BOUVAT TP pour un montant de 24 163,20 € HT

Après analyse des offres, la commission MAPA propose de retenir l'offre suivante :
BOUVAT TP Variante pour un montant HT de 24 163,20 € HT soit 29 955,84 € TTC

Le montant inscrit au budget s'élève à 30 000 € TTC.

Agnès HATTON s'interroge sur la différence de prix entre les deux offres.

Le Président lui répond que la différence est notamment liée au fait que l'entreprise retenue est située à proximité immédiate du chantier.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres le choix de la commission MAPA et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

9. Attribution MAPA Assurances

Le Président explique que la commission d'ouverture des plis de la CCCPS s'est réunie en date du 18 novembre 2015, en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage AFC Consultants, pour attribuer le marché des assurances de la collectivité. Cette consultation était construite autour de 3 lots : les dommages aux biens, la responsabilité civile et la flotte de véhicules.

Deux réponses ont été proposées à la CCCPS : l'une de Groupama et l'autre de MMA, cette dernière n'ayant pas candidaté au lot 3.

A la suite de l'analyse des offres, c'est Groupama qui a été retenu pour les 3 lots :

	GROUPAMA		MMA	
	Note technique	Prix	Note technique	Prix
Lot 1	8,95	10 622 €	8,30	10 669 €
Lot 2	8,35	6 020 €	8,00	5 650 €
Lot 3	8,96	4 697 €		

Cette consultation pour le marché des assurances permet à la collectivité une économie de 7 162 € par an et ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans révisables annuellement.

Jean Marc MATTRAS ajoute que ce type de consultation pourrait être mutualisé avec les communes.

Le Président lui répond que la Communauté de Communes, par un courrier, a demandé les besoins de mutualisation de chaque commune, et que la mutualisation des marchés, et entre autres, d'assurance n'est pas ressortie.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres l'attribution de ce MAPA à Groupama Assurances et autorise le Président à signer les contrats ainsi que tous les actes afférents.

10. Attribution MAPA Valernes

Le Président explique qu'afin d'accueillir de nouvelles entreprises ou permettre à d'autres de se développer, la Communauté de Communes est en phase d'acquisition de plusieurs tènements fonciers, la friche Vicat à Aouste-sur-Sye et les Valernes à Crest. Sur ce dernier, la surface disponible est de 12 356 m². Afin d'aménager cette nouvelle zone d'activité, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour accompagner la collectivité sur ce projet.

Cette consultation est constituée d'une tranche ferme et de trois tranches conditionnelles, portant respectivement sur l'étude AVP, la phase PROJET, la passation des contrats de travaux et la vérification de la conformité des plans d'exécution et la dernière tranche sur les opérations de travaux et réception de chantier. Cette consultation étant close le 7 décembre et la commission d'analyse des offres se réunissant le 10 décembre, le nom et la proposition technique et financière du mandataire retenu seront présentés en séance du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité de ses membres le Président à signer tous les documents permettant d'engager et de poursuivre cette opération de maîtrise d'œuvre.

11. Subvention DETR 2016 sur la construction du bâtiment technique

Le Président explique que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans souhaite construire un bâtiment pour les services techniques destiné à entreposer le matériel et les véhicules des agents techniques, et d'y mettre en place des vestiaires sur le tènement actuel, en limite de propriété côté Est de la parcelle. La structure devra répondre à une certaine flexibilité pour répondre au mieux aux évolutions futures du bâtiment. Le terrain est déjà desservi par les réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales, télécommunications et gaz.

La Communauté de Communes a engagé une étude de faisabilité auprès de l'architecte Jean-Charles GAUX afin de définir les conditions techniques, structurelles, fonctionnelles et financières du futur bâtiment en lien avec les besoins réels des services techniques.

Une notice économique de faisabilité a été fournie par l'architecte en date du 29/10/2015 sur laquelle apparaît un montant HT estimatif des travaux de 413 400 €.

Le Président explique que la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans réalisera un appel d'offres en ce qui concerne l'enveloppe extérieure et le couvert du bâtiment. En ce qui concerne les lots intérieurs, les travaux pourraient être réalisés en régie par le personnel des services techniques (préparation du terrain, réseaux, cloisons pour atelier, remise en état des lieux).

Budget prévisionnel

Postes de dépenses	Montant des opérations HT
Travaux enveloppe extérieure et couvert	249 400 €
Travaux de préparation et de finitions intérieures	164 000 €
TOTAL	413 400 €

Plan de financement

Recettes	Dépense éligible HT	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
DETR	413 400 €	103 350 €	25 %
Autofinancement	413 400 €	310 050 €	75 %
TOTAL	413 400 €	413 400 €	100 %

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le projet et cette demande de subvention au titre de la DETR 2016 ainsi que le budget prévisionnel et le plan de financement adossés et autorise le Président à signer la demande d'autorisation de dépôt du permis de construire et tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Economie

12. Subvention DETR 2016 sur l'éco parc des Valernes

Béatrice REY, Vice-Présidente à l'économie, explique qu'afin de proposer une offre foncière pour installer de nouvelles entreprises sur le territoire ou permettre à d'autres, déjà présentes, de se développer, la Communauté de Communes est en phase d'acquisition d'un tènement foncier sur Crest, plus exactement au lieu-dit Les Valernes. Ce foncier, d'une

surface de 12 356 m², est situé en plein cœur d'une zone d'activités existante proche de grands comptes et de PME innovantes. Il jouxte également des locaux mixtes, Martin Hérold. Au regard de cette situation géographique, les futures entreprises pourront profiter d'une dynamique locale forte.

La situation géographique de ce foncier, ancré dans le tissu économique existant et accessible, justifie de la pertinence économique et technique de créer une zone d'activités avec la création de lots commercialisables qui répondront aux recherches foncières des entreprises. L'objectif de la CCCPS est de proposer un parc d'activités sur ce tènement en créant des lots afin de répondre aux besoins d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la petite production, services aux entreprises.

La CCCPS a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cette zone d'activité. Celle-ci devrait démarrer en janvier 2016 avec un démarrage des travaux prévu à l'été 2016. Le coût des travaux d'aménagement estimé dans une étude de faisabilité réalisé par un maître d'œuvre est estimé à 247 244 euros. Compte tenu de l'enjeu lié à la création de zones d'activités économiques pour le développement de l'intercommunalité et afin de compléter le plan de financement de la présente opération, la CCCPS souhaite mobiliser une subvention au titre de la DETR 2016.

Budget prévisionnel

Postes de dépenses	Montant des opérations HT
Travaux	217 576 €
Frais d'étude et aléas	29 668 €
TOTAL	247 244 €

Plan de financement

Recettes	Dépenses éligibles HT	Montant de la subvention HT	Taux de subvention
DETR	247 244 €	61 811 €	25 %
Autofinancement	247 244 €	185 433 €	75 %
TOTAL	247 244 €	247 244 €	100 %

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette demande de subvention au titre de la DETR ainsi que le budget prévisionnel et le plan de financement adossés et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision

13. Demande de subvention au titre de la DETR 2016 pour des travaux de mises aux normes électriques, de sécurité et d'accessibilité du gymnase SOUBEYRAN

La CCCPS dispose d'un patrimoine important en matière d'équipements sportifs et conduit actuellement un travail d'élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le Gymnase SOUBEYRAN est l'un des équipements qui va nécessiter des travaux des plus importants pour la mise aux normes électriques, de sécurité et d'accessibilité. Actuellement, un diagnostic est en cours afin d'en évaluer les volumes financiers selon les corps d'états qui devront intervenir. Le budget prévisionnel et le plan de financement sont présentés en séance de Conseil Communautaire.

Ce type de travaux est éligible aux opérations financées par la DETR et la CCCPS souhaite présenter une demande au titre du réaménagement intérieur de l'espace Soubeyran au regard de l'importance de cet équipement dans le patrimoine sportif.

Accessibilité du gymnase SOUBEYRAN					
Plan de financement prévisionnel au 17.12.2015					
DEPENSES	Dépenses totales en € HT	Dépenses subventionnables en € HT	RECETTES	Taux de subv° (%)	Montant en € en HT
AMO	550,00 €	550,00 €	DETR 2016	25%	22 428,27 €
Signalétique	1 900,00 €	1 900,00 €			
Menuiseries	24 904,96 €	24 904,96 €			
Cloisonnement	13 900,00 €	13 900,00 €			
Carrelage	7 600,00 €	7 600,00 €			
Plomberie	9 190,00 €	9 190,00 €			
Serrurerie	1 200,00 €	1 200,00 €			
Equipement	4 250,00 €	4 250,00 €			
Mobilier	1 000,00 €	1 000,00 €			
Gros oeuvre	3 650,00 €	3 650,00 €			
Electricité	8 068,10 €	8 068,10 €			
Plafonds	5 800,00 €	5 800,00 €			
Peinture	7 700,00 €	7 700,00 €			
			Autofinancement	75%	67 284,80 €
TOTAL	89 713,06 €	89 713,06 €	TOTAL	100%	89 713,06 €

Frédéric TEYSSOT demande si les bâtiments transférés n'ont pas fait l'objet de travaux avant qu'ils ne soient transférés à l'intercommunalité.

Le Président rappelle que l'accessibilité n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 2015 et que par conséquent la CCCPS doit aujourd'hui mettre aux normes l'ensemble de ses bâtiments publics et qu'un plan prévisionnel de travaux a été élaboré.

Béatrice REY ajoute que la ville a conduit des travaux sur certains équipements et notamment les écoles mais n'avait pas réalisé de travaux d'accessibilité sur cet équipement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette demande de subvention au titre de la DETR ainsi que le budget prévisionnel et le plan de financement adossés.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la priorisation des demandes de subventions DETR pour l'année 2016, lors de leur présentation en Préfecture : Les Valernes, le bâtiment technique et les travaux de mise aux normes du gymnase Soubeyran.

Thématique Sport

I4. Tableau subvention des manifestations sportives

Le Président explique que dans le cadre de la compétence soutien aux manifestations sportives de rayonnement supra-communautaire, la commission sport a mis en place un tableau d'attribution de subventions. Ce document a pour objectif de permettre une meilleure équité dans la répartition des sommes attribuées aux associations. Pour cela, des critères objectifs ont été définis : rayonnement, nombre d'inscrits, durée.

Les manifestations subventionnées en 2015 : Marathon Val de Drôme, Open Canoë, Concours sauts d'obstacles, Les Balcons de la Drôme, Championnat de France de Quad. La Boule Crestoise et Le Biathlon Vert ont été annulées.

Rayonnement		Nombre d'inscrits		Durée	
Envergure territoriale (5 % au moins des participants)	Financement / événement	Total des inscriptions	Financement / personne	Nombre de jours	Financement / événement
Internationale	1 000	Plus de 1000	1 000	plus de 3	2 000
Nationale	750	de 500 à 1000	500	3	1 500
Régionale	500	Inférieur à 500	300	2	1 000
				1	500

Une enveloppe sera votée chaque année pour l'ensemble des manifestations. L'enveloppe qui sera proposée pour 2016 : 11 000 €. Si l'enveloppe votée est inférieure à la somme des propositions émises par le tableau, les subventions seront réparties proportionnellement selon la demande de financement et le budget voté pour que l'enveloppe définie ne soit pas dépassée :

Exemple :

Enveloppe : 11 000 €,

Subvention du marathon proposée par tableau : 4 000 €,

Somme de l'ensemble des subventions du tableau : 13 500 €

La subvention sera calculée de la manière suivante : $4\,000 \times 11\,000 / 13\,500$, soit environ 3 260 € sera attribuée pour le marathon.

Les règles d'attribution :

- l'ensemble des subventions ne doit pas dépasser l'enveloppe votée,
- plafond maximum de la subvention : 10 % du budget de la manifestation,
- la subvention ne pourra pas être supérieure à la demande faite par l'association,
- les demandes de subvention devront être faites avant le 31/12 de l'année précédant la manifestation,
- les arrêtés d'attribution seront envoyés après le vote du budget,
- la subvention ne sera versée que si le total des subventions publiques ne dépasse pas 80 % du budget de l'association. Si la subvention dépasse les 80 %, elle sera alors recalculée pour atteindre 80 %,
- le versement acompte 50 % sera effectué dès l'arrêté d'attribution et le solde après présentation du bilan de la manifestation et son budget final,
- la subvention ne pourra pas être attribuée si le budget de l'association est excédentaire.

D'autre part, il est proposé que :

- 1 500 € soient prévus pour les nouvelles manifestations sportives, somme ajoutée au montant de l'enveloppe proposée ci-dessus, sachant que la 1^{ère} année une nouvelle manifestation sera accréditée d'un montant maximal de 500 €,
- un bonus de 500 € sera attribué en fonction de critères environnementaux et de développement durable mis en place lors de la manifestation. La commission choisira de répartir cette somme à une ou plusieurs manifestations en fonction des critères suivants :
 - gestion des déchets,
 - affiche avec l'adresse du site « ecovoiturons »,
 - utilisation vaisselle réutilisable,
 - utilisation papier recyclé,
 - mutualisation avec d'autres associations (Style Balcons de la Drôme avec Foyer Basket).

• Tarifcation des équipements sportifs

Une délibération a été prise lors du dernier Conseil Communautaire sur la tarifcation des équipements sportifs, la commission propose de rajouter à cette délibération que les associations sportives scolaires et les associations caritatives seront exonérées de tout paiement.

Marie Pascale ABEL COINDOZ ajoute qu'elle regrette d'une part que ce soit les associations déjà installées qui bénéficient de ces aides et qu'il faudrait aller plus loin dans le choix des manifestations, comme le Quad.

Le Président ajoute qu'il souhaite apporter une véritable aide aux associations qui sont très rarement excédentaires mais plutôt le contraire. De plus, un budget excédentaire permet aux associations de prévoir un développement de la manifestation.

Vincent BEILLARD estime qu'il faudrait arrêter de subventionner des manifestations comme le quad suite à la COP21.

Joël MANDARON regrette l'aide à hauteur de 500 € qui risque de constituer du saupoudrage. Ensuite, il souhaite que l'enjeu du tri sélectif soit plus présent dans les critères présentés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire valide à la majorité de ses membres moins 1 contre et 1 abstention les critères permettant l'attribution des subventions aux manifestations sportives. En enlevant dans les règles d'attribution « la subvention ne pourra être attribuée si le budget de l'association est excédentaire et en changeant « gestion des déchets » par « gestion du tri sélectif ». L'enveloppe budgétaire sera proposée et validée au Conseil Communautaire lors du vote du Budget.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres les exonérations de la grille tarifaire des locations des équipements sportifs.

15. Marque Biovallée : cotisation 2015

Béatrice REY, Vice-Présidente à l'économie, explique que l'association Biovallée s'est lancée dans une nouvelle dynamique accompagnée d'un argumentaire et d'une stratégie pour 2016 afin de représenter la question de la cotisation à 1€ par habitant. La Marque est notamment destinée aux entreprises et il était nécessaire de définir un plan d'actions précis afin que le public cible se l'approprie plus efficacement et qu'il trouve à travers la Marque un maximum de plus-values pour leurs activités.

Béatrice Rey rappelle que les ambitions de l'association Biovallée :

- promouvoir et construire ensemble les principes et les actions qui nourrissent la culture et les valeurs « Biovallée » qui font la fierté des habitants, des entreprises, des associations, des collectivités locales...
- rassembler, fédérer et mettre en réseau tous les acteurs adhérant à ces principes autour de leur contribution au développement humain durable du territoire, de 100 adhérents en juin 2015 à 200 adhérents en juin 2016, et rapidement plus de 500, au sein d'un réseau actif et vecteur de réflexion, de solidarité et de coopération,
- établir et animer des outils permettant à chacun de mesurer son niveau d'engagement : la charte Biovallée et la labellisation des structures adhérentes,
- réaliser toutes actions de partage d'expériences, de promotion et de communication, en particulier sur les pratiques et savoir-faire des adhérents ainsi que sur leurs initiatives collectives, de manière à amplifier le mouvement d'un développement durable porté par tous,
- convaincre les acteurs et les habitants que le projet et la marque Biovallée font la différence pour l'avenir de notre vallée,
- valoriser la notoriété Biovallée et sa culture territoriale comme éléments de fierté et d'innovation, pour que chacun puisse s'y reconnaître du Diois à la Confluence.

L'argumentaire à développer par secteur pour développer le réseau de la Marque :

- mettre les acteurs en réseau : lieu de rencontres / d'échanges / de co-construction de projets / d'ancrage / appartenance pour une implication dans le développement local de son territoire,
- valoriser les aspects développement durable dans l'entreprise (même les TPE) & impulser une démarche personnelle de chaque structure au moyen de la charte Biovallée,
- le développement durable comme levier de différenciation & valorisation,
- dynamiser les activités locales pour saisir de plus grandes opportunités et de nouveaux marchés,
- identifier les acteurs / groupements par métiers / filières.

Les enjeux à décliner en 2016 :

- axe 1 : informations générales : développer la connaissance de la culture territoriale, de la démarche (presse, médias...),
- axe 2 : réunions d'informations en groupe avec la proposition d'une fréquence de 2x / mois avec les adhérents, les futurs adhérents, intercommunalités dont 1 réunion délocalisée dans une entreprise adhérente qui pourra témoigner,
- axe 3 : visibilité sur site web / réseaux sociaux,
- axe 4 : rencontres adhérents / réseaux,

- axe 5 : accentuer le rôle des adhérents pour qu'ils s'approprient plus la Marque et le réseau et deviennent des porte-paroles auprès des autres entreprises.

Les objectifs 2016 :

Il est proposé un objectif d'adhésion d'entreprises à hauteur de 200 pour fin juin 2016.

Le rôle de la CCCPS sera un soutien à la mise en place de cette stratégie en associant notamment la directrice de Biovallée à des rencontres.

Il est également proposé que les missions de l'animatrice soient réellement définies et qu'une veille sur le fonctionnement de l'association soit réalisée.

Cotisation à 1 € :

La CCCPS est aujourd'hui adhérente à l'association Biovallée et doit par conséquent se positionner sur la nouvelle demande de cotisation à hauteur de 1 €. Si toutefois, l'objectif du nombre d'adhésions, c'est-à-dire 200 adhérents, était en deçà en juin 2016, la question de poursuivre la cotisation à 1€ pourrait être remise en cause et la participation de la CCCPS s'arrêterait.

Philippe HUYGHE prend la parole en tant que membre du CA Biovallée. Il explique les difficultés liées à la fin du GPRA et la fin des financements régionaux. Dès lors, la situation de l'association a été plus complexe : une gouvernance a été remise en place s'appuyant notamment sur les chefs d'entreprise. Il rappelle que le territoire de la Vallée de la Drôme a dans son « ADN » le développement durable et c'est pour cette raison qu'il faut réunir les acteurs du territoire pour les faire adhérer.

Il rappelle en outre le principe de la charte Biovallée qui permet aux adhérents de se situer par rapport à leur prise en compte du développement durable dans leurs pratiques.

Il pense que même si actuellement cela fonctionne mal, il va y avoir des évolutions. Des actions concrètes vont être mises en œuvre et notamment en matière d'adhésion : pour cela, la directrice va se consacrer à la coordination du recrutement. De plus, il est prévu de s'appuyer sur les services économiques des collectivités qui sont en contact avec les entreprises ; ils ont par conséquent des facilités pour développer les adhésions. De plus, il faut donner une valeur ajoutée aux acteurs une fois qu'ils ont adhéré en leur proposant un vrai suivi de la charte, ou des propositions de services tel qu'un annuaire des entreprises adhérentes. Organiser des rencontres par filières pour échanger sur les bonnes pratiques, attirer d'autres membres et faire venir les entreprises extérieures.

Jean Marc MATTRAS s'interroge sur les dates de paiement de la cotisation et notamment sur le fait que 2016 ne devra être qu'à moitié.

Le Président répond que le paiement se fera jusqu'au mois de juin 2016. Comme convenu avec les membres de l'association, un bilan sera effectué à cette date et la poursuite, ou non, de l'action sera à nouveau débattue.

Le Conseil Communautaire valide à la majorité de ses membres moins 11 contre et 4 abstention les 1€ sur l'année 2015 puis un engagement sur 2016 à hauteur de 1€ mais sur 6 mois de l'année, afin de vérifier l'atteinte des objectifs liée au nombre d'adhérents (200 adhérents) et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Tourisme

16. Convention avec la Commune de Piégros la Clastre pour les travaux de la Vélodrôme

Franck Monge, Vice-Président au tourisme, explique que dans le cadre du projet de Vélodrôme, la commune de Piégros la Clastre a transféré à la CCCPS un dossier de subvention CDDRA concernant le financement de travaux de voirie (consolidation de la structure du chemin) sur le chemin rural n° 25 entre les lieux-dits Les Bories et Les Routes.

Suite au transfert de compétence, ses travaux ayant été commencées mais pas terminés par la commune au 1^{er} janvier 2014, la subvention doit être soldée avant le 7 janvier 2016. La CCCPS a consulté des entreprises et va réaliser les travaux, et doit donc avoir l'autorisation de la commune pour réaliser cet investissement.

La convention ci-jointe, qui a une valeur temporaire et qui sera remplacée par une convention plus précise proposée à toutes éventuelles communes concernées par ce type de superposition d'affectation, autorise donc la CCCPS à réaliser les travaux en question.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette convention et autorise la signature tous les actes afférents à cette décision.

Thématique Ressources humaines

I 7. Création d'un poste de Directeur des Services Technique sur le grade d'ingénieur ou (et) de Technicien

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président explique que le service technique est un service support avec de lourdes tâches techniques et administratives. L'agent transféré qui devait faire office de Directeur des Services Techniques est en congé longue maladie depuis mars 2014. Il ressort, que l'organisation actuelle et malgré plusieurs remaniements, ne peut assumer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées. Le service technique est un service support qui travaille avec l'ensemble des services de l'intercommunalité et ces manquements ne peuvent plus, au vu de la charge de travail de chaque service, être supportés par d'autres agents.

Une réorganisation semble donc nécessaire pour que le service soit plus efficace. La proposition est de recruter un agent pour le poste de Directeur des Services Techniques. Ses missions principales seront de diriger, coordonner, animer l'ensemble des services techniques ainsi que de piloter les projets techniques de la collectivité.

Vu la validation par le Bureau en date du 17 novembre 2015 de la création d'un poste à temps complet d'un Directeur des Services Techniques. Il est proposé de créer un poste d'ingénieur territorial (catégorie A, filière technique) ou/et un poste de technicien territorial confirmé (catégorie B, filière technique). Suite au recrutement, le poste non pourvu sera fermé.

Le tableau des effectifs serait donc le suivant :

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Grades	Nbre de postes au : 17/12/2015	Temps de travail
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	Non complet 15%
Administrative	A	Attaché Territorial	Attaché	2	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché contractuel	7	Temps complet
Administrative	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	3	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 1ère classe	3	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif 2ème classe	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif 2ème classe contractuel	1	30h
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint Administratif 2ème classe contractuel	1	Temps complet
TOTAL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE :				21	
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur, Ingénieur Principal, ou Ingénieur en chef classe normal	1	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	Temps complet
Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2ème classe	2	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 1ère classe	2	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	7	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe contractuel	2	Temps complet
Technique	C	Adjoint Technique	Adjoint technique 2ème classe contractuel	1	27h30
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique 2ème classe	1	6h00
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE :				19	
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	1	Temps complet
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	1	28h
Sociale	B	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants	1	17h30
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2ème classe	5	Temps complet
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2ème classe	2	32h
Sociale	C	Agents sociaux	Agents sociaux 2ème classe contractuel	2	30h
TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE :				12	
Médoco-sociale	C	Auxiliaire puéricultrice territorial	Auxiliaire puéricultrice Principal 2ème classe	1	30h00
Médoco-sociale	C	Auxiliaire puéricultrice territorial	Auxiliaire de puéricultrice contractuel	1	Temps complet
Médoco-Sociale	A	Infirmier en soins généraux	Infirmière contractuelle	1	10h00
TOTAL DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE :				3	
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	22h75
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	20h00
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	15h50 -
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	11h50
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	11h00
Animation	C	Adjoint animateur	Adjoint animateur 2ème classe contractuel	1	10h00
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation 2ème classe	1	Temps complet
TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION :				7	
Sportive	A	Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS)	Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives	1	Temps complet
TOTAL DE LA FILIERE SPORTIVE :				1	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité de ses membres :

- autorise le Président à créer un poste d'emploi de la filière technique de la catégorie A au cadre d'emploi d'ingénieur territorial, à temps complet de 35h/semaine à compter du 1^{er} mars 2016,
- autorise le Président à créer un poste d'emploi de la filière technique de la catégorie B au cadre d'emploi de technicien territorial, à temps complet de 35h/semaine à compter du 1^{er} mars 2016,
- autorise le Président à recruter un non titulaire sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi,

- autorise le Président à préciser le grade, l'échelle, l'échelon et les indices de carrière et de rémunération dans l'acte administratif,
- approuve le tableau des effectifs avec ces postes créés,
- inscrit au prochain budget primitif les crédits correspondants,
- autorise le Président à signer les documents relatifs à cette décision.

Thématique finances publiques

18. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Denis Benoit, Vice-Président aux finances, fait part aux membres du Conseil de la possibilité jusqu'à l'adoption du budget et sur l'autorisation de l'organe délibérant (article L1612-1 du CGCT), de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent et ce enfin de faciliter le fonctionnement de la Collectivité.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres sur cette possibilité d'ouverture de crédit en section investissement.

19. Transfert d'emprunt de la CCCPS à la commune de Saillans correspondant à la restitution de la compétence périscolaire

Le Président rappelle :

- Vu la délibération n°2014/001 du 08 janvier 2014 portant restitution de la compétence périscolaire auprès des communes de l'ex Pays de Saillans.
- Vu la délibération n° 2015/DE 154-7.6 du 02 juillet approuvant le rapport de la CLECT en date du 17 juin 2015 ainsi que les procès-verbaux de mise à disposition des biens immobiliers associés à la compétence transférée par la CCCPS à la commune de Saillans.

L'emprunt rattaché à ces biens a pu être extrait et il convient aujourd'hui de proposer une identification précise de l'emprunt associé et d'en accepter le transfert.

L'ex-Pays de Saillans a souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche, le 21 juillet 2003, un contrat de prêt n° 3571371, d'un montant de 250 000,00 €. Cet emprunt a été transféré à la CCCPS par l'arrêté Préfectoral n°2013122-0001 en date du 02 mai 2013 par lequel M. le Préfet a autorisé la fusion de la CCPS et de la CCC avec extension du périmètre à la commune de Crest au 1^{er} janvier 2014. Au 1^{er} janvier 2016, le capital restant dû s'élève à **188 023,81 €**.

Dans le cadre de la CLECT, la Communauté de Communes et la Commune de Saillans se sont entendues pour mettre à la charge une partie de cet emprunt correspondant au bâtiment de cuisine intercommunal, au titre de la compétence transférée. Ainsi, **129 527,51 €** de ce capital restant dû restent à la charge de la Communauté de Communes et **58 496,30 €** sont à la charge de la commune de Saillans.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le transfert du prêt.

20. Décision Modificative BP STEP N° 2

Dotations aux amortissements – Ajustement budgétaire

FONCTIONNEMENT – Augmentation de crédit

Dépenses – 023 Virement à la section d'investissement : - 120,00€

Dépenses - 6811 Dotations aux amortissements : + 140,00 €

Recettes – 777 Subventions d'investissement : + 20,00 €

Total chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section : + 40,00€

INVESTISSEMENT – Augmentation de crédit

Dépenses – 021 Virement section d'exploitation : - 120,00€

Dépenses – 139118 Subventions d'équipement : + 20,00 €

Recettes – 281562 Matériel spécifique d'exploitation : + 140,00 €

Total chapitre 040 Opérations d'ordre entre section : 40,00€

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

21. Décision Modificative BP STEP N° 3

Emprunts – Ajustement budgétaire

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

Dépenses 678 Autres charges exceptionnelles : - 2 800,00 €

Dépenses - 66111 Intérêts : + 2 800,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

22. Décision Modificative BP 3CPS N°10

Subvention dans le cadre PLH – Logements communaux et sociaux à Mirabel et Blacons (délibération du 17/12/15)

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

Dépenses - 022 Dépenses imprévues (fonctionnement) : - 2 500,00 €

Dépenses 6574 Subvention de fonctionnement : + 2 500,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

23. Décision Modificative BP 3CPS N°11

Dotations aux amortissements – Ville de Crest non budgétée

FONCTIONNEMENTS – Augmentation de crédit

Dépenses - 023 Virement à la section d'investissement : - 50 000,00 €

Dépenses 6811/041 Dotations aux amortissements : + 50 000,00 €

Total chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre section : + 50 000,00 €

INVESTISSEMENTS – Augmentation de crédit

Recettes - 021 Virement à la section de fonctionnement : - 50 000,00 €

Recettes 281758 /040 Autres installations, matériel et outillage : + 50 000,00 €

Total chapitre 040 Opérations d'ordre entre section : + 50 000,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

24. Décision Modificative BP 3CPS N° 12

Subvention à l'association Marque Biovallée – Cotisation de 0.22/habitants à 1€/habitants (si acceptation de la délibération du 17/12/15)

FONCTIONNEMENTS – Virement de crédit

Dépenses - 022 Dépenses imprévues (fonctionnement) : - 11 800,00 €

Dépenses 6574 Subvention de fonctionnement : + 11 800,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité de ses membres moins 1 contre cette décision modificative.

25. Décision Modificative BP 3CPS N° 13

Intégration patrimoniale suite cession CCVD pour 1€ symbolique Canal à Saillans – (délibération du 26/08/2010 ex CCPS)

INVESTISSEMENTS – Augmentation de crédit

Dépenses - 2111 Autres bâtiments : + 296 390,00 €

Recettes 13258 Autres bâtiments : + 296 390,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

26. Décision Modificative BP BIE N° 2

Travaux pour cause de sinistres : Drôm'Adhère, ex-Dupré et API.

FONCTIONNEMENTS – Augmentation de crédit

Dépenses – 61522 Bâtiment : + 7 700,00 €

Recettes – 7788 Produits exceptionnels : + 7 700,00 €

FONCTIONNEMENTS – Augmentation de crédit

Dépenses – 6217 Personnel affecté par la commune : - 360,00 €

Dépenses – 61522 Bâtiment : + 360,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

Rajout des points à l'ordre du jour

27. Intervention de la CCCPS pour la création de liaison douce entre les gares TER et la VéloDrôme

Le Président explique que dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation de la VéloDrôme entre Crest et Aurel. Le tracé de celle-ci a été voté en Conseil Communautaire du 2 juillet 2015.

Ce tracé passe à proximité des gares SNCF de Crest et de Saillans. La présence de ces gares à proximité de la VéloDrôme constitue un atout pour la fréquentation de la VéloDrôme par le grand public. En effet, le train TER est un complément idéal à la pratique du vélo en itinérance. La multi-modalité favorise l'usage des modes doux que ce soit pour les séjours touristiques ou les déplacements domicile-travail.

Actuellement, l'accès à ces deux gares n'est pas sécurisé pour les cyclistes.

Compte tenu,

- de l'intérêt de développer l'intermodalité pour le développement de la VéloDrôme,
- des projets d'aménagement en réflexion des quartiers des gares de Crest et de Saillans,
- et des aides financières complémentaires pour financer le dernier km pour rejoindre une véloroute, mobilisables par les maîtres d'ouvrages,

Le Bureau propose de participer à hauteur de 15 % du budget lié aux travaux d'une liaison douce entre la vélodrome et les gares TER de Crest et de Saillans dans la limite de 15 000 euros maximum par projet. Un dossier de demande de subvention devra être adressée à la CCCPS, et les règles en matière d'aides publiques devront être respectées (80% maxi d'aides publiques...). La CCCPS devra être invitée au comité de pilotage de ces projets, afin de participer au choix de la liaison qui bénéficiera de ce cofinancement dans le cas où plusieurs liaisons sont envisagées.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité de ses membres moins 1 contre et 2 abstentions cette participation financière afin de permettre le développement de liaison douce entre les gares TER et la VéloDrôme.

28. MAPA Pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Saillans

Le Président explique que la station d'épuration de Saillans a été mise en service en 1998. Dès lors, elle n'a fait l'objet d'aucune intervention technique d'entretien.

Aujourd'hui, de nombreux défauts de fonctionnement et des non-conformités d'éléments de sécurité ont été identifiés. Lors du vote du budget 2015, il a été voté une ligne d'investissement pour effectuer ces travaux.

Une consultation pour la réalisation des travaux de réhabilitation a été faite durant l'été. Cette consultation comprend 2 lots :

- ⇒ Un lot n°1 relatif aux travaux de remplacement du matériel électromécanique
- ⇒ Un lot n°2 relatif à la mise en sécurité de la STEP

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 30 septembre 2015 pour l'attribution de ces marchés.

Deux entreprises ont répondu au lot n° 1 et trois au lot n°2.

Lot n°1 :

Offres de base :

- ⇒ Suez Environnement SEERC (Aix en Provence) pour un montant de 110 880 € TTC
- ⇒ O1 Pompage (Château Gaillard) pour un montant de 112 493 € TTC

Variante :

O1 Pompage a par ailleurs proposé une variante à la fourniture des pompes (pompes ne répondant pas au cahier des charges) pour un montant de 108 649,39 € TTC

Lot n°2 :

- ⇒ Suez Environnement pour un montant de 45 528 € TTC
- ⇒ O1 Pompage pour un montant de 29 828,74 €
- ⇒ ETSA (Crest) pour un montant de 24 000 € TTC

Après analyse des offres, la commission propose de retenir les offres suivantes :

- ⇒ Lot n° 1 SUEZ Environnement pour 110 880 € TTC
- ⇒ Lot n° 2 ETSA (Crest) pour un montant de 24 000 € TTC

Pour un montant total de 134 880 Euros TTC.

Le Président explique qu'une délégation lui permet de signer l'attribution des marchés mais qu'il préfère en faire part au Conseil dans un souci de transparence.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres le choix de la commission :

- ⇒ **Lot n° 1 SUEZ Environnement pour 110 880 € TTC**
- ⇒ **Lot n° 2 ETSA (Crest) pour un montant de 24 000 € TTC**

29. Décision Modificative BP STEP N°4

Le Président rappelle la délibération prise sur les travaux de réhabilitation de la STEP de Saillans : la commission a attribué à

⇒ SUEZ Environnement lot 1 : remplacement du matériel électromécanique pour 110 880 € TTC

⇒ ETSA pour le Lot 2 : Mise en sécurité pour 24 000 € TTC

Le total est de 134 880 € soit 11 880 € de différence par rapport au BP. Il convient donc de modifier le budget comme suit :

FONCTIONNEMENTS DEPENSES

– Virement de crédit

Compte 2181 Agencements : + 11 880,00 €

FONCTIONNEMENTS RECETTES

Compte 10222 FCTVA : + 1 946,00 €

Compte 1641 Emprunt : + 9 934,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

30. Décision Modificative BP STEP N°5

Régularisation Budgétaire

FONCTIONNEMENTS DEPENSES – Virement de crédit

Compte 020 Dépenses imprévues : - 1 180,00 €

FONCTIONNEMENTS RECETTES

Cpte 217562 STEP de Vercheny : + 1 180,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cette décision modificative.

Questions Diverses :

Marie Pascale ABEL COINDOZ voudrait rajouter un commentaire par rapport à l'article de M. Hervé Mariton dans son bulletin municipal de Décembre, dans lequel il critique les touristes qui viennent sur le territoire de la CCCPS et qui ne dépensent rien. Elle ne trouve pas ça très convenable et souhaiterait des explications sur de tels propos qui peuvent engendrer des amalgames avec l'opinion de la CCCPS.

Marcel BONNARD trouve les ordres du jour trop chargés, donc un conseil trop long, et des interventions peu possibles.

Le Président rappelle que cette dernière remarque a déjà été formulée, mais qu'il n'y a pas vraiment de solution pour le moment, si ce n'est de programmer plus régulièrement des séances de conseil communautaire (charge accrue pour le personnel), ou de lui laisser plus de liberté dans certaines décisions.

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain Conseil Communautaire est le 04 février 2016 à 19h00. Le lieu sera communiqué dans la convocation.

La séance est levée à 22h45.